



# PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE





## MOT DU MAIRE

À Boucherville, le développement durable est au cœur de nos préoccupations. Les membres du conseil municipal et moi-même sommes conscients du rôle important de la municipalité à cet égard. La mise à jour du Plan de développement durable (PDD) de la Ville de Boucherville (anciennement appelé Agenda 21) s'avérait nécessaire, notamment afin de mieux faire face aux enjeux climatiques de la dernière décennie.

Je vous présente aujourd'hui le Plan de développement durable de la Ville de Boucherville révisé et ajusté afin de répondre à ces nouveaux défis ainsi qu'à la transformation de notre collectivité. La conception du plan d'action a été possible, entre autres, grâce à la participation de plus de 400 citoyens à notre dernière consultation publique en ligne. En plus d'aider l'administration municipale à prioriser ses actions, les idées et les commentaires reçus nous ont permis de mieux comprendre les appréhensions des Bouchervilloises et Bouchervillois quant à leur milieu de vie et à l'avenir de ce dernier.

La Ville souhaite poursuivre ses efforts de protection et de préservation de l'environnement, tout en conservant une place importante pour les autres domaines d'action qui ont des effets considérables sur notre quotidien, mais aussi sur la pérennité de notre communauté. Ainsi avons-nous l'intime conviction de pouvoir améliorer les choses en ciblant les neuf champs d'action suivants : Développement communautaire et social, Art, culture et patrimoine, Sports et loisirs, Gestion environnementale,

Occupation du territoire et paysages, Milieux naturels, Agriculture urbaine et périurbaine, Développement économique et emploi ainsi que Transport des personnes.

En unissant nos forces, nous avons le pouvoir d'améliorer encore plus la qualité de vie unique et exceptionnelle dont nous bénéficions. Je tiens à remercier les employés municipaux, les membres de la commission du Plan de développement durable, les citoyens et les organismes pour leur participation à l'élaboration de ce plan. La Ville de Boucherville souhaite s'engager pleinement dans la mise en œuvre des actions identifiées dans ce dernier. Bonne lecture !



---

JEAN MARTEL

Maire de la Ville de Boucherville

## MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces dernières années, nous avons tous été témoins des dérèglements climatiques, de leurs impacts quotidiens sur la santé des gens et sur leurs biens. Que ce soit par les variations de température plus importantes, les vents violents ou les chaleurs extrêmes, l'augmentation des précipitations ou la présence plus abondante de smog et de pollens, nous prenons conscience des conséquences d'une trop importante accumulation de gaz à effet de serre (GES) dans notre environnement. De nombreuses actions, aussi variées et créatives soient-elles, peuvent être accomplies pour assurer un développement plus durable de notre collectivité et, par le fait même, pour mieux protéger notre environnement.

C'est pourquoi cette mise à jour du Plan de développement durable s'appuie sur les recommandations et les objectifs de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Bien humblement, je suis convaincue que c'est en mettant en place des actions concertées que nous pourrions contribuer à un environnement plus sain pour les générations futures. J'ai espoir qu'en misant sur notre volonté d'agir et notre bienveillance à l'égard de nos concitoyens, nous parviendrons à amoindrir les impacts collatéraux des changements climatiques.

Ce Plan sera un guide pour orienter nos prochaines actions. Parmi celles-ci, notons la réalisation d'un Plan climat afin de diminuer rapidement nos émissions de GES tout en nous adaptant à ces bouleversements du climat, l'aménagement de nouveaux sentiers en plein air, la promotion et l'adoption de pratiques exemplaires

en matière d'horticulture écologique, l'amélioration de la desserte par le transport collectif, la sensibilisation, l'adoption et le respect d'une réglementation interdisant la distribution d'objets en plastique à usage unique dans les commerces du territoire, l'amélioration de nos infrastructures d'aqueduc et d'égout, ainsi que la mise de l'avant d'activités éducatives relatives à l'agriculture chez les jeunes.

J'aimerais à mon tour remercier très cordialement les citoyens, les organismes, les employés de la Ville et les membres de la commission pour leur généreuse participation à l'élaboration de cette mise en commun des idées et des solutions pour un avenir plus soutenable. L'expérience difficile de la récente pandémie nous a appris que la résilience d'une collectivité passe par les liens qu'elle a su tisser entre ses membres.

Restons donc confiants pour la suite, regroupons nos efforts et notre créativité pour relever ces grands défis!



---

ANNE BARABÉ

Présidente de la commission  
du Plan de développement durable  
et du groupe de travail  
sur l'environnement et conseillère  
municipale du district n° 4, Harmonie.



LA COMMISSION DU PLAN  
DE DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

# LA COMMISSION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

---

La commission du Plan de développement durable a pu bénéficier de la contribution de représentants de l'administration municipale, d'organisations et de citoyens lors du processus de réflexion ayant mené à la mise à jour du Plan. Les membres de la commission ont participé à l'identification des actions stratégiques et ont formulé des recommandations au conseil municipal. Nous les remercions pour leur précieuse contribution !

Nous souhaitons également remercier des citoyens et représentants qui ont participé à un moment ou un autre aux travaux de la commission, soit Danièle Auclair, Reine Cossette, Marie-Noël Deblois, Pascal Lachance (représentant de Danone), François Lespinay (représentant de l'Association des gens d'affaires de Boucherville), Jean-Robert Lessard (représentant du Groupe Robert) et Claude St-Jarre (citoyen).

JEAN MARTEL, maire

ANNE BARABÉ, conseillère et présidente de la commission

ANDRÉ BASTIEN, citoyen et représentant d'Environnement Nature Boucherville

ANNE-MARIE BRUNET, citoyenne et représentante de Collectif 21

VANESSA DAMIANI, citoyenne

JEAN-JACQUES DRIEUX, représentant de Développement économique de l'agglomération de Longueuil

JOOP GIELING, citoyen

MANON LACHARITÉ, citoyenne

DOMINIQUE LESAGE et MARTIN NADEAU, représentants du CISSSME16, qui ont succédé à Jocelyn Robert

MICHEL LETENDRE, citoyen

MARIELLE MALVASO, citoyenne

PRISCILLA MORIN, citoyenne

ANNE-FRANÇOISE ROCHELEAU, citoyenne et représentante de Fous de Nature

LOUISE TARDY, citoyenne

ROGER MAISONNEUVE, directeur général de la Ville

DANIEL DROUIN, directeur, Environnement et transition écologique

NADIA ROUSSEAU, directrice, Urbanisme



# PRÉAMBULE

# PRÉAMBULE

---

## Qu'est-ce que le développement durable ?

On parle du développement durable comme d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, et ce, en s'appuyant sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. Le développement durable est un concept qui peut être intégré dans différents cadres et à différentes échelles, notamment par des pays, des municipalités, des entreprises, et même par les citoyens à un niveau individuel. Au fil des années, plusieurs outils ont d'ailleurs été développés par les États afin d'atténuer les impacts des changements climatiques pour les prochaines générations.

## L'Agenda 21 : une approche internationale pour stimuler les initiatives locales

L'Agenda 21 est d'abord un programme international de mise en œuvre du développement durable pour le 21<sup>e</sup> siècle qui a été adopté par 173 chefs d'État, dont le Canada, lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Ce programme se veut une démarche intégrée et participative de planification du développement durable visant la préparation et la mise en œuvre d'un plan d'action basé sur les enjeux locaux et prioritaires. Ce type de document comprend généralement une vision de développement local

et des orientations stratégiques axées sur les secteurs économiques, sociaux et environnementaux, ainsi que des objectifs clairs et des actions qui en découlent. En reconnaissant l'importance des collectivités, des municipalités se sont ainsi dotées d'un Agenda 21 local.

Dans cette optique, le conseil municipal de Boucherville s'est engagé, en 2009, à mettre en place un Agenda 21 local qui a permis à Boucherville de se pourvoir d'une stratégie et d'un plan d'action cohérent avec l'évolution de la municipalité. Pour ce faire, plusieurs forces vives de la collectivité ont été interpellées, dont les citoyens et les citoyennes, les organismes locaux, les acteurs économiques et les institutions. Leurs efforts ont été colligés au sein d'un Plan de développement durable adopté en 2013 et intitulé *On passe à l'action!* Ce plan d'action présentait 11 orientations stratégiques s'exprimant à travers plusieurs objectifs et actions visant à les mettre en œuvre.

L'élaboration d'un Plan de développement durable étant une démarche dynamique et évolutive, elle doit prendre en considération les particularités changeantes d'un territoire et d'une population au fil du temps. Par conséquent, le Plan de développement durable doit être périodiquement mis à jour, dans une perspective d'amélioration continue. Ainsi, après plusieurs années de mise en œuvre, la Ville a souhaité procéder à la mise à jour de cet Agenda 21 local. Cette fois, afin de simplifier la terminologie, cet Agenda 21 est nommé *Plan de développement durable de Boucherville*.



## PRÉAMBULE (suite)

---

### Un Plan de développement durable qui tient compte de l'urgence d'agir !

En 2022, mue par une urgence d'agir face à la crise climatique, la Ville a revu et ajusté les actions des sphères économique, sociale et environnementale afin de les adapter aux nouveaux enjeux liés à cette crise. Pour bénéficier des avancées dans chacun des axes d'intervention de la Ville, la lutte contre les changements climatiques s'avère essentielle. Par exemple, en investissant dans la protection et la mise en valeur des milieux naturels, on limite leur dégradation par les aléas climatiques en plus d'offrir des infrastructures vertes qui permettent de rendre des services environnementaux aux citoyens, une composante importante de leur qualité de vie. Les neuf axes du Plan de développement durable comptent actuellement 57 actions, qui sont en adéquation avec les 17 objectifs en développement durable de l'Organisation des Nations unies (ONU), un cadre robuste. En mettant à jour son Plan de développement durable, la Ville de Boucherville s'outille davantage, tout en orientant ses actions vers la lutte contre les changements climatiques afin d'assurer un avenir meilleur aux prochaines générations.

### Des impacts tangibles

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) illustre bien à travers ses cinq rapports d'évaluation les causes des changements climatiques, qui sont entre autres provoqués par les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine humaine. La concentration

de GES dans l'atmosphère terrestre est directement liée à la température moyenne de la Terre, qui augmentera si aucune action n'est entreprise pour modifier nos comportements actuels. Cette augmentation de la température terrestre pourrait avoir de graves conséquences, dont l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les vagues de chaleur, les sécheresses, les inondations, les tempêtes hivernales, les ouragans et les incendies de forêt. Il existe cependant plusieurs solutions qui peuvent être mises en place grâce, entre autres, aux actions identifiées dans le Plan de développement durable.

### Une contribution collective

Après presque une décennie d'actions accomplies, la Ville présente la mise à jour du Plan, adapté aux nouveaux défis, dont ceux liés à l'urgence de la crise climatique. Cette nouvelle mouture est entre autres possible grâce à la collaboration de la commission du Plan de développement durable de la Ville de Boucherville et à la participation de plusieurs citoyens dans le choix des actions à prioriser par l'administration municipale. Ce Plan est un moteur à la planification des projets municipaux pour les prochaines années, mais il est aussi un guide pour chacun d'entre nous afin d'agir et de faire des choix durables pour notre collectivité et l'avenir de celle-ci.



# LA VISION

# LA VISION

---

La vision et les orientations stratégiques proposées sont celles établies dans le premier Plan de développement durable, adopté en 2013, et elles demeurent d'actualité.

## En 2031, Boucherville :

- est une ville où chacun a une place et un rôle à jouer;
- est axée sur la mobilité durable;
- possède des quartiers sains, conviviaux et écologiques où la mixité fonctionnelle et sociale est la norme;
- recèle de milieux naturels riches en biodiversité ainsi que d'espaces verts abondants;
- possède une économie locale vivante, innovatrice, concurrentielle et respectueuse de son environnement;
- exprime son identité par la mise en valeur de sa culture diversifiée, de ses paysages et de son patrimoine.

## Les orientations stratégiques :

- favoriser les démarches participatives et développer le sentiment d'appartenance;
- faciliter et favoriser l'utilisation des modes de transports alternatifs, innovants et collectifs;
- développer des espaces conviviaux accessibles à tous;
- favoriser la disponibilité de logements diversifiés;
- aménager le territoire et le cadre bâti selon un usage judicieux des ressources;
- accroître et mettre en valeur les milieux naturels d'intérêt écologique et les espaces verts;
- favoriser l'accès public aux rives du fleuve;
- assurer l'intégrité et la fonctionnalité des rives des cours d'eau;
- promouvoir l'éclosion d'une économie innovante et verte;
- promouvoir la production, la transformation et la consommation agricoles locales;
- reconnaître et mettre en valeur les caractéristiques de Boucherville, incluant son patrimoine, sa culture et les paysages humains et naturels.



AXE

---

1

**DÉVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE  
ET SOCIAL**

# AXE 1

## DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET SOCIAL

Le développement social et communautaire permet d'améliorer les milieux et les conditions de vie ainsi que le bien-être individuel pour que chacun puisse atteindre son plein potentiel en société. Ce développement permet de réduire les inégalités sociales et de santé, de lutter contre la pauvreté, l'exclusion ainsi que d'autres obstacles empêchant certains d'être autonomes. Il permet aux individus de s'épanouir, de réaliser leurs rêves et de vivre dans la dignité.



- 1 Soutenir les initiatives privées offrant du logement locatif abordable pour des clientèles vulnérables (ex. : jeunes familles, aînés nécessitant des services).
- 2 Soutenir les initiatives de la Table de solidarité alimentaire de Boucherville (ex. : achat d'un camion réfrigéré, campagne de promotion auprès de l'Association des gens d'affaires de Boucherville (AGAB), soutien à la guignolée).
- 3 Soutenir financièrement le projet Ponts de l'entraide pour assurer le maintien d'une ressource de façon permanente.
- 4 Accorder plus de visibilité aux organismes sans but lucratif (OSBL) et organismes accrédités qui offrent des services par l'entremise des plateformes de communication de la Ville.
- 5 Installer une chaise décorée par les enfants dans la salle du conseil, pour rappeler aux membres du conseil municipal les impacts futurs de leurs décisions.



AXE

2

ART, CULTURE  
ET PATRIMOINE

## AXE 2

# ART, CULTURE ET PATRIMOINE

L'art, la culture et le patrimoine sont des éléments vitaux pour une société. Ils permettent de s'exprimer, de partager, de se divertir, de connaître et comprendre nos origines ainsi que de s'ouvrir sur le monde et l'inconnu. Ces éléments apportent plusieurs avantages sur le plan social et économique, notamment en participant à l'éducation, en améliorant le sentiment de bien-être ainsi qu'en créant de l'emploi et du tourisme. Bien que la culture n'intervienne pas directement sur le volet environnemental, elle contribue de manière durable au niveau du développement économique et social des sociétés. L'ensemble de l'art, de la culture et du patrimoine permet à une société de se dynamiser ainsi qu'à se démarquer dans le monde.



### 1

Mettre en place un sentier ou un circuit extérieur offrant un espace privilégié aux artistes (ex. : poésie, littérature).

### 2

Intégrer un volet « Art et culture » aux différents événements organisés par la Ville.

### 3

Concevoir et proposer des projections sur les murs des bâtiments pour faire découvrir l'histoire et le patrimoine de Boucherville.

### 4

Donner plus de visibilité aux artistes de Boucherville par l'entremise des plateformes de communication de la Ville.

### 5

Modifier les critères d'évaluation pour les appels de certains projets artistiques afin d'y intégrer un critère environnemental.



AXE

---

3

**SPORTS  
ET LOISIRS**

## AXE 3

# SPORTS ET LOISIRS

Les sports et loisirs sont essentiels au maintien d'une vie équilibrée, tant au niveau de la santé générale qu'au niveau social. En effet, ils apportent des bienfaits sur la santé physique et mentale, réduisant ainsi les risques de maladies chroniques et le fardeau en santé publique. Ils favorisent les rencontres, le tissage de liens sociaux et le maintien du bien-être et de la qualité de vie. De plus, ils sont particulièrement importants pour les jeunes, car ils permettent de forger leur caractère, d'agrandir leur réseau d'amis, en plus de contribuer à leur développement cognitif et à leur processus d'apprentissage.



- 1 Aménager de nouveaux sentiers en plein air.
- 2 Réaménager la piscine extérieure du complexe aquatique en y intégrant des composantes écologiques.
- 3 Se doter d'un site extérieur de pickleball.
- 4 Aménager un terrain synthétique extérieur (à l'avant-champ) pour la pratique du baseball.



AXE

---

**4**

**GESTION  
ENVIRONNEMENTALE**



AXE  
4

## GESTION ENVIRONNEMENTALE

---

La gestion environnementale constitue l'ensemble des décisions et des actions visant la protection de l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles. Elle regroupe une vision, des politiques, des stratégies, des plans d'action et des programmes permettant l'atteinte d'objectifs réduisant l'impact des activités de la société sur l'environnement.

- 1 La mise à jour de l'inventaire des émissions des gaz à effet de serre (GES) et du Plan de réduction adopté en 2015, en les étendant à l'ensemble du territoire.
- 2 Élaborer un Plan d'adaptation aux changements climatiques.
- 3 Élargir la collecte des matières organiques (à toutes les résidences et certains commerces, institutions et industries) et sensibiliser les citoyens sur l'importance de celle-ci.
- 4 Sensibiliser la population à la réduction de la consommation et de la production de matières résiduelles (ex. : zéro déchet).
- 5 Sensibiliser, adopter et faire respecter une réglementation interdisant la distribution d'objets en plastique à usage unique dans les commerces de détail sur le territoire (ex. : sacs de plastique, bouteilles d'eau, articles de polystyrène).
- 6 Obtenir l'attestation ICI on recycle + de Recyc-Québec pour tous les bâtiments municipaux afin de faire preuve d'exemplarité.
- 7 Obtenir la certification LEED, ou autre certification équivalente, pour les nouveaux bâtiments municipaux et planifier les modifications aux bâtiments municipaux existants pour les rendre carboneutres en 2030.
- 8 Informer, sensibiliser et éduquer la population sur la conservation de l'eau.
- 9 Améliorer nos infrastructures d'aqueduc et d'égout et faire des représentations auprès de l'agglomération de Longueuil pour améliorer les infrastructures de traitement des eaux, afin d'éliminer les épisodes de surverse dans le fleuve.
- 10 Accompagner les citoyens dans l'adoption de gestes écoresponsables par du service-conseil et des campagnes d'information (ex. : alternatives aux pesticides, protection des rives, construction et rénovation écologique).

AXE

---

5

**OCCUPATION  
DU TERRITOIRE  
ET PAYSAGES**



## OCCUPATION DU TERRITOIRE ET PAYSAGES

L'occupation du territoire est un concept qui regroupe plusieurs aspects du développement des collectivités, plus particulièrement dans l'optique de tirer profit des atouts paysagers locaux pour mener nos activités humaines (ex. : agriculture, industries, commerces). La mise en valeur des potentiels des territoires et des paysages permet d'en optimiser l'utilisation. Elle se traduit généralement dans l'aménagement et l'organisation des activités économiques, sociales et environnementales par la mise en place d'outils et de politiques locales.

- 1 Étudier la possibilité de modifier la réglementation en urbanisme afin de permettre l'établissement de commerces de proximité liés à l'alimentation, de façon à éviter et éliminer les déserts alimentaires.
- 2 Modifier la réglementation pour permettre les habitations bifamiliales dans certains secteurs.
- 3 Encourager les constructeurs de nouvelles habitations à mettre en place des modèles de construction écoresponsable (ex. : utilisation de sources d'énergies renouvelables : géothermie, panneaux solaires, solaire passif, réservoirs de récupération d'eau de pluie).
- 4 Modifier la réglementation d'urbanisme afin de favoriser ou d'obliger les toits verts et/ou blancs sur l'ensemble du territoire, de permettre la culture sur les toitures et d'encourager les toitures végétalisées.
- 5 Permettre la production de légumes dans les bâtiments en zone industrielle.
- 6 Augmenter et répartir les îlots de fraîcheur sur l'ensemble du territoire à l'aide d'une série d'actions de verdissement (ex. : établir un ratio acceptable d'espaces verts par habitant, procéder à l'acquisition de terrains, définir pour chaque terrain à être construit un pourcentage à laisser à l'état naturel ou à renaturaliser, déterminer un coefficient d'occupation du sol maximal, se doter d'un plan directeur pour végétaliser la ville, informer les citoyens sur les aménagements favorisant la biodiversité, verdir les stationnements d'envergure).
- 7 Modifier la réglementation pour intégrer la protection et la conservation des milieux humides.
- 8 Élaborer un Plan directeur des parcs et des espaces verts.
- 9 Préserver la beauté des paysages riverains et valoriser l'aspect naturel des berges par le remplacement des grands frênes abattus, par des espèces d'aussi grandes tailles.

AXE

---

6

**MILIEUX  
NATURELS**

## AXE 6

# MILIEUX NATURELS

Les milieux naturels jouent un rôle primordial dans le maintien des écosystèmes et de la biodiversité. Les arbres et les végétaux, les espaces verts, les milieux humides et les cours d'eau rendent chacun à leur manière d'importants services écosystémiques. Le concept de services écosystémiques réfère à l'ensemble des bénéfices sociaux, économiques, sanitaires et spirituels qui bénéficient à l'être humain. Entre autres, ils contribuent à notre bien-être général et au maintien de notre santé physique et mentale. Ils ont aussi des impacts sur plusieurs activités économiques, notamment l'agriculture et le tourisme. Les milieux naturels contribuent aussi à lutter contre les événements extrêmes des changements climatiques, en nous offrant une meilleure résilience face aux épisodes de canicules, aux pluies diluviennes et aux inondations.



- 1 Élaborer un programme d'acquisition des milieux d'intérêt écologique et de création de servitudes de conservation permettant de s'arrimer aux objectifs internationaux de conservation.
- 2 Acquérir des terrains pour accroître la superficie du boisé Pierre-Dansereau.
- 3 Se doter d'un plan global de mise en valeur et d'accessibilité des milieux d'intérêt écologique.
- 4 Poursuivre et intensifier l'éducation à l'importance de la préservation des milieux d'intérêt écologique, dont les bandes riveraines, en offrant aux citoyens des ateliers ou animations (ex. : écoles, milieux fortement fréquentés).
- 5 Promouvoir et adopter des pratiques exemplaires en matière d'horticulture écologique et actualiser la réglementation en ce sens (ex. : sans pesticides, aménagements alternatifs aux pelouses, plantation d'espèces pour les pollinisateurs et d'espèces supportant la sécheresse).
- 6 Accroître les efforts de plantation d'arbres sur les terrains municipaux afin de maintenir et rendre plus résiliente la canopée, et de bénéficier des services de ces arbres dans un contexte de changements climatiques.

AXE

7

**AGRICULTURE  
URBAINE ET  
PÉRIURBAINE**

## AXE 7

# AGRICULTURE URBAINE ET PÉRIURBAINE

L'agriculture urbaine et périurbaine, dite de proximité, permet d'offrir des aliments et des produits locaux aux consommateurs. Cette pratique réduit l'impact environnemental lié au transport des aliments et encourage les producteurs locaux. Elle comprend également les initiatives citoyennes qui outillent la population pour cultiver sur leurs propriétés ou dans les jardins communautaires et collectifs. Ces activités permettent de contribuer au verdissement et à la biodiversité des villes, d'augmenter l'autonomie alimentaire ainsi que de tisser des liens entre les producteurs et les consommateurs.



- 1 Adopter une Politique de ville nourricière.
- 2 Soutenir financièrement un organisme local voué à l'agriculture urbaine dans son mandat d'éducation à la population et accroître les superficies cultivées dans des jardins communautaires et collectifs afin de répondre aux besoins de la population.
- 3 Encourager l'éducation à l'agriculture et au jardinage chez les jeunes par l'entremise de projets scolaires dans les écoles (ex. : programme jardin-école).
- 4 Promouvoir les jardins écologiques des citoyens par un concours et des visites du grand public.
- 5 Préserver les superficies agricoles actuellement dédiées à l'agriculture et accroître les superficies cultivées à même la zone urbaine.
- 6 Soutenir la mise en place d'une journée de visite à la ferme (ou soutenir l'activité de portes ouvertes de l'Union des producteurs agricoles (UPA)).

AXE

8

DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE  
ET EMPLOI

## AXE 8

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Un développement économique responsable permet d'améliorer le niveau de vie de la population, entre autres en stimulant l'innovation et les emplois décents. Aussi, un tel développement s'appuie sur des modes de consommation et de production qui tiennent compte des principes de développement durable, par exemple en réduisant les impacts négatifs sur l'environnement et en améliorant le bien-être de la population.



- 1 Soutenir la réalisation d'ateliers d'information sur les programmes d'aide à la mise en place de l'économie circulaire ou de l'économie verte par l'Association des gens d'affaires de Boucherville (AGAB), en collaboration avec le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI) ainsi que Développement économique de l'agglomération de Longueuil (DEL) et le Fonds Écoleader.
- 2 Travailler avec DEL pour la mise en place d'outils pour les entreprises afin d'attirer de nouveaux employés.
- 3 Sensibiliser et former les directions de la Ville à la mise en œuvre de la Politique d'approvisionnement responsable de la Ville de Boucherville.
- 4 Soutenir l'AGAB dans son projet d'élargir son mandat auprès des industries et son rôle d'intermédiaire entre la Ville et les entrepreneurs.
- 5 Soutenir la réalisation d'ateliers d'information sur les programmes d'aide au développement d'entreprises d'économie sociale.

AXE

9

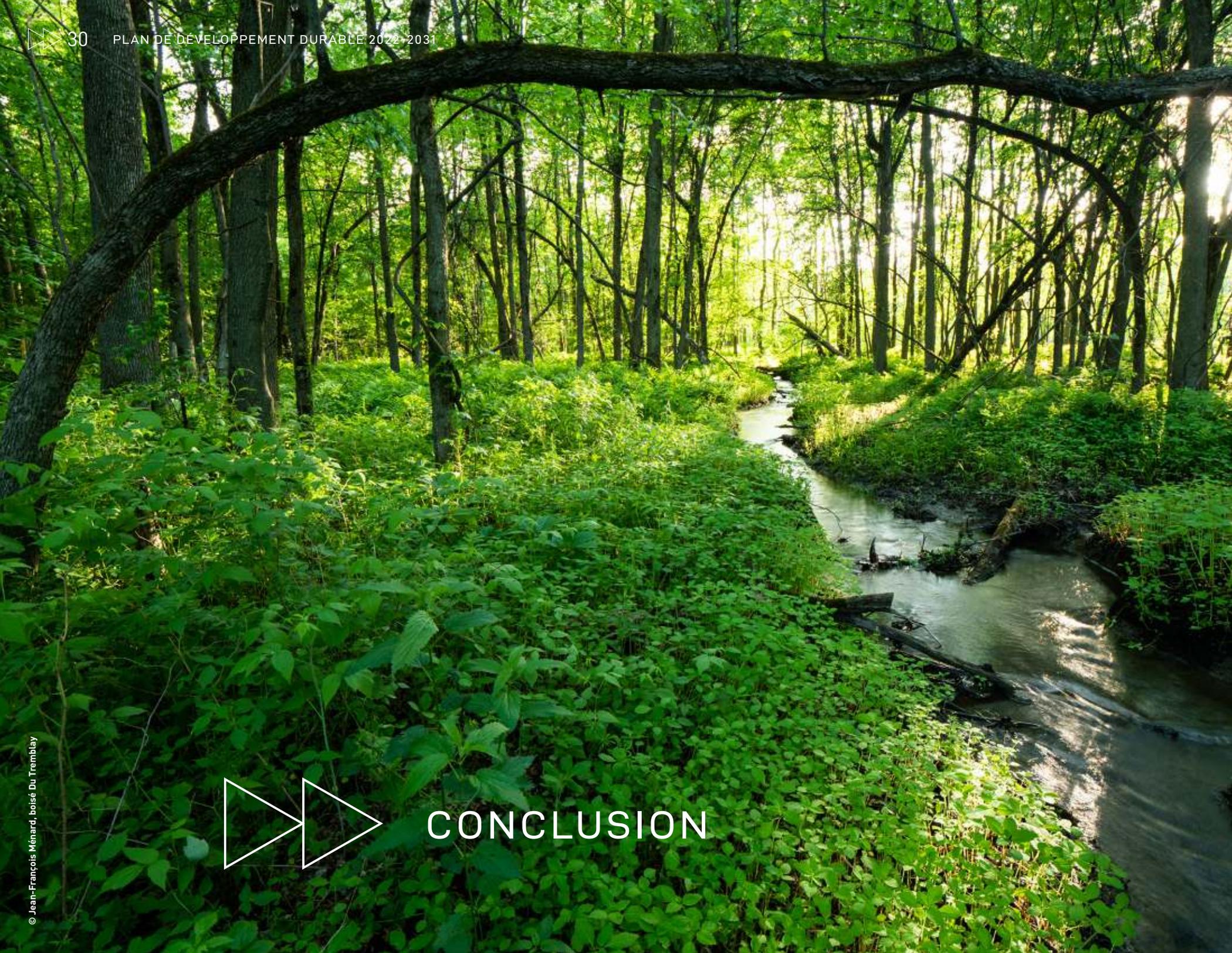
**TRANSPORT  
DES PERSONNES**



## TRANSPORT DES PERSONNES

Les différents modes de transport facilitent l'accès aux services essentiels pour se nourrir, se soigner, se divertir et travailler. La demande en transport des personnes a considérablement augmenté, notamment en raison de la croissance de la population dans les milieux urbains. Ainsi, il est primordial d'améliorer l'accès aux transports, et ce, de façon durable, en limitant l'impact que ceux-ci peuvent avoir sur les gaz à effet de serre et la santé humaine.

- 1 Mettre à jour notre plan de mobilité active et s'assurer de prioriser la sécurité des parcours actifs.
- 2 Ajouter des équipements permettant d'intégrer les modes de transports actifs aux modes collectifs (ex. : traverses piétonnes, supports à vélos, abribus).  
  
Faire des représentations auprès du Réseau de transport de Longueuil (RTL) afin d'améliorer la desserte et rendre le transport collectif attrayant (ex. : accroître la fréquence des autobus vers Montréal, optimiser certains trajets d'autobus afin de se rapprocher de la clientèle, de maintenir ou de réduire leur durée, d'augmenter la desserte dans l'Est et vers différents pôles de la Rive-Sud, et d'améliorer la desserte intramunicipale ainsi que dans l'agglomération.)
- 3 Faire des représentations auprès du RTL afin d'améliorer les infrastructures et les équipements de transport en commun (abribus, supports à vélos au sol et à bord des autobus, stationnements incitatifs).
- 4 Mettre sur pied une campagne de communication sur les actions réalisées pour favoriser concrètement le transport actif et collectif.
- 5 Faire connaître davantage les services de covoiturage et d'autopartage par le biais des outils de communication de la Ville.
- 6 Faire des représentations auprès des instances gouvernementales afin de déplacer la voie ferrée (boulevard du Fort-Saint-Louis) actuellement utilisée pour le transport des marchandises, à proximité de l'autoroute 30, et intégrer une vocation de transport collectif au tracé actuel.
- 7



# CONCLUSION

# CONCLUSION

---

Dans un contexte d'urgence climatique, la Ville de Boucherville a jugé nécessaire de mettre à jour son Plan de développement durable afin de prendre en compte les changements de besoins de la population et de son territoire.

Après plusieurs années de mise en œuvre d'actions en développement durable, le Plan comporte les nouvelles actions issues des dernières consultations et des échanges entre les différents groupes d'intérêt ainsi que des réflexions et des constats de la commission du Plan de développement durable.

Étant consciente de l'importance des actions menées pour améliorer la qualité de vie des Bouchervilloises et des Bouchervillois, la Ville fera un bilan public annuel de la réalisation de ces actions.



# RÉFÉRENCES

---

**Bennicelli, C. (2012).** *Optimiser l'occupation et la vitalité des territoires par l'aménagement et l'urbanisme.* Vivre en Ville.  
[vivreenville.org/media/4344/m\\_moire\\_pt34\\_02-14.pdf](http://vivreenville.org/media/4344/m_moire_pt34_02-14.pdf)

**Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). (s. d.).**  
*Milieux naturels.*  
[cmm.qc.ca/grands-enjeux/milieux-naturels](http://cmm.qc.ca/grands-enjeux/milieux-naturels)

**De Vries, G. (2020).** *La culture dans les Objectifs de développement durable: le rôle de l'Union européenne.* Institut für Auslandsbeziehungen (IFA).  
Edition Culture and Foreign Policy.  
[sdgtoolkit.org/wp-content/uploads/2020/10/culture-sustainable-development\\_de-vries\\_fr.pdf](http://sdgtoolkit.org/wp-content/uploads/2020/10/culture-sustainable-development_de-vries_fr.pdf)

**Dupras, J. (2014).** *Évaluation économique des services écosystémiques dans la région de Montréal: analyse spatiale et préférences exprimées* [Thèse de doctorat. Université de Montréal]. Papyrus.  
[hdl.handle.net/1866/11333](http://hdl.handle.net/1866/11333)

**Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2009).** *Société d'inclusion économique et sociale: Qu'est-ce que le développement social?*  
[www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/sies/presentation/content/questce\\_queledeveloppementsocial.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/sies/presentation/content/questce_queledeveloppementsocial.html)

**Gouvernement du Québec. (2019).**  
*Principes et bénéfices de l'agriculture urbaine.*  
[quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/agriculture-urbaine/principes-benefices](http://quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/agriculture/agriculture-urbaine/principes-benefices)

**Gouvernement du Québec. (2022).**  
*Améliorer sa santé grâce à l'activité physique.*  
[quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/saines-habitudes-de-vie/activite-physique/ameliorer-sa-sante-grace-a-lactivite-physique#c577](http://quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/saines-habitudes-de-vie/activite-physique/ameliorer-sa-sante-grace-a-lactivite-physique#c577)

**Groupe d'experts intergouvernemental sur le climat (GIEC). (s. d.).**  
*Les publications.*  
[ipcc.ch/languages-2/francais/publications](http://ipcc.ch/languages-2/francais/publications)

**Ministère de la Culture et des Communications. (s. d.).**  
*Politique culturelle du Québec.*  
[partoutlaculture.gouv.qc.ca](http://partoutlaculture.gouv.qc.ca)

**Ministère de la Culture et des Communications. (2018).**  
*Agenda 21 de la culture du Québec.*  
[mcc.gouv.qc.ca/index-i=5894.html#:~:text=L'Agenda%2021%20de%20la,int%C3%A9grer%20la%20culture%20dans%20leurs](http://mcc.gouv.qc.ca/index-i=5894.html#:~:text=L'Agenda%2021%20de%20la,int%C3%A9grer%20la%20culture%20dans%20leurs)

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. (2017).**  
*Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.*  
[education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/politique-de-lactivite-physique-du-sport-et-du-loisir/](http://education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/politique-de-lactivite-physique-du-sport-et-du-loisir/)

**Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (s. d.).** *À propos du développement durable.*  
[environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm#definition](http://environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm#definition)

**Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. (2019).** *Consommation responsable.*  
[environnement.gouv.qc.ca/developpement/consommation-responsable](http://environnement.gouv.qc.ca/developpement/consommation-responsable)

**Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (s. d.).**  
*Des modèles de démarches: L'Agenda 21 local.*  
[mamh.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/modeles-de-demarches/agenda-21-local/](http://mamh.gouv.qc.ca/municipalite-durable/entreprendre-une-demarche/modeles-de-demarches/agenda-21-local/)

**Nations Unies. (s. d.)** *Objectifs de développement durable: 17 objectifs pour sauver le monde.*  
[un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/](http://un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/)

**Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). (s. d.).**  
*Données sur l'urgence climatique.*  
[unep.org/fr/explore-topics/climate-change/donnees-sur-lurgence-climatique](http://unep.org/fr/explore-topics/climate-change/donnees-sur-lurgence-climatique)

**Réseau québécois du développement social. (s. d.).**  
*Une vision du développement social.*  
[rqds.org/qui-sommes-nous/une-vision-du-developpement-social/](http://rqds.org/qui-sommes-nous/une-vision-du-developpement-social/)



© Jean-François Ménard, parc de La Rivière-aux-Pins



Boucherville